



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES ARMÉES
ET DES ANCIENS COMBATTANTS



Service d'Infrastructure
de la Défense Sud-Ouest

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage
ETAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Objet du marché
N° DAF : 2026_597
N° COSI : 455713
(64) SEDZERE – Construction d'un chenil
LOT n°2 : Électricité

Marché passé selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6 du code de la commande publique

CADRE RESERVE A LA NOTIFICATION	
NUMERO DU MARCHE : 2026 BDXSAI	
Date de notification du marché par voie dématérialisée :	
Montant TTC en EUROS :	
N° engagement Chorus :	N° Visa SPB5 :
Code CPV : 45000000-7 Travaux de construction	Code GM : 36.02.01 Travaux de construction bâtiment neuf
NUMERO de Siret du SID Sud-Ouest pour envoi des projets de décompte : 130 001 902 000 27	
Numéro du service exécutant	D10711C033
Numéro de service MOA pour envoi des projets de décompte	Bureau Exécution Budgétaire et Comptable : D10711C033_06
Numéro de service MOE pour envoi des projets de décompte	Sous-Direction Investissement : D10711C033_05

Niveau de classification :

MD	MA	MS	NP
			X

MD : marché avec détention d'ISC
MS : marché sensible

MA : marché avec accès à des ISC
NP : marché non protégé

ACTE D'ENGAGEMENT

« Arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense »

Directrice du service d'infrastructure de la défense Sud-Ouest

Interlocuteur PME (uniquement pour les questions relatives au paiement)

Chef du bureau exécution budgétaire et comptable du service d'infrastructure de la défense Sud-Ouest
Adresse postale : caserne Nansouty – 223 rue de Bègles - CS 21152 - 33068 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05.57.85.17 56

Maîtrise d'oeuvre

Chef du bureau de maîtrise d'œuvre du service d'infrastructure de la défense Sud-Ouest

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 à R. 2191-61 du code de la commande publique.

Mme la directrice du service d'infrastructure de la défense Sud-Ouest

Ordonnateur secondaire

Mme la directrice du service d'infrastructure de la défense Sud-Ouest

Comptable public assignataire des paiements

Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) des Landes
23 rue Armand Dulamon
BP 309
40011 Mont-de-Marsan cedex
☎. Tel 05 56 90 76 00

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT (S)

☐ **Je soussigné**, (le candidat se présente seul)

Nom,
prénom et
fonction:

☐ **Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :**

Domicilié
à :

Tel. :

Courriel :

☐ **Agissant pour le nom et le compte de la Société :** (intitulé complet et forme juridique de la société)

Ayant son siège à
(adresse complète) :

Adresse agence (adresse
complète):

Tel. :

Courriel :

N° d'identité d'établissement
(SIRET) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

code d'activité économique
principale (APE) :

--	--	--	--	--	--

N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du
commerce et des sociétés :

PME : Oui Non*

**Rayer la mention inutile : sont considérées comme des petites et moyennes entreprises (PME) les entreprises dont l'effectif ne dépasse pas 250 personnes et dont le chiffre d'affaire est inférieur à 50 M € (ou total de bilan inférieur à 43 M €) (décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 – publié au JO le 20 décembre 2008 relatif à la définition des PME)*

☐ **Nous soussignés**, (en cas de groupement)

Cotraitant N° (1) :																					
Nom, prénom et fonction:																					
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :																					
Domicilié à :																					
Tel. :																					
Courriel :																					
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)																					
Ayant son siège à (adresse complète) :																					
Adresse agence (adresse complète):																					
Tel. :																					
Courriel :																					
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																				
code d'activité économique principale (APE) :	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																				
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :																					
PME : Oui Non*																					
<i>*Rayer la mention inutile : sont considérées comme des petites et moyennes entreprises (PME) les entreprises dont l'effectif ne dépasse pas 250 personnes et dont le chiffre d'affaire est inférieur à 50 M € (ou total de bilan inférieur à 43 M €) (décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 – publié au JO le 20 décembre 2008 relatif à la définition des PME)</i>																					

Cotraitant N° (2) :																					
Nom, prénom et fonction:																					
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :																					
Domicilié à :																					
Tel. :																					
Courriel :																					
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)																					
Ayant son siège à (adresse complète) :																					
Adresse agence (adresse complète):																					
Tel. :																					
Courriel :																					
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>																				
code d'activité économique principale (APE) :	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>																				
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :																					
PME : Oui Non*																					
<i>*Rayer la mention inutile : sont considérées comme des petites et moyennes entreprises (PME) les entreprises dont l'effectif ne dépasse pas 250 personnes et dont le chiffre d'affaire est inférieur à 50 M € (ou total de bilan inférieur à 43 M €) (décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 – publié au JO le 20 décembre 2008 relatif à la définition des PME)</i>																					

(1) cadre à recopier autant de fois que de membre (s) du groupement

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R. 2143-3 à R. 2143-10 du code de la commande publique ;
- l'inexactitude des documents et renseignements prévus aux articles R. 2143-3 à R. 2143-10 du code de la commande publique, ou le refus de produire ces pièces par le cocontractant de la personne publique, est de nature à entraîner la résiliation du présent marché aux torts du titulaire. Cette résiliation sera aux frais et risques de l'entrepreneur.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement solidaire :

conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

☐ **m'engage**, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me, nous, lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de six (6) mois à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du C.C.A.P.

ARTICLE 2 - PRIX

2.1 - Montant du marché

Les modalités de variation des prix au **titulaire** et aux **sous-traitants** sont fixées à l'article 3.4 du C.C.A.P.

Les travaux définis au C.C.A.P. ne sont pas divisés en tranches.

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- montant hors T.V.A.	:	€
- T.V.A. au taux de %, soit	:	€
- montant T.T.C.	:	€

soit montant T.T.C arrêté en toutes lettres :

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la répartition des montants est à répartir entre chaque membre du groupement :

Nom des membres du groupement	Montant H.T.	T.V.A. à%	Montant T.T.C.
1 - Mandataire			
2 -			
3 -			
Total			

2.2 - Sous-traitance

L'annexe DC4 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

☐ **Prestataire unique,**

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors TVA

--

☐ **Groupeement d'opérateurs économiques,**

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

N° et noms des membres du groupement	Montant hors T.V.A.
1	
2	
3	
4	
5	
Total	

ARTICLE 3 – DELAIS D'EXECUTION DU MARCHE

Par dérogation à l'article 28.1 du C.C.A.G. Travaux, le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 15 mois et se décompose comme suit :

Lot	Délais d'exécution
Lot n°1 Construction TCE	Période de préparation exclue : 3 mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de la commencer, Travaux : 12 mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de les commencer.
Lot n°2 Électricité	Période de préparation exclue : 3 mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de la commencer, Travaux : 12 mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de les commencer.
Lot n°3 CVC	Période de préparation exclue : 3 mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de la commencer, Travaux : 12 mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de les commencer.
Lot n°4 VRD	Période de préparation exclue : 3 mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de la commencer, Travaux : 12 mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de les commencer.
Lot n°5 Menuiserie	Période de préparation exclue : 3 mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de la commencer, Travaux : 12 mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de les commencer.

Le calendrier détaillé d'exécution, définissant les périodes d'intervention de chaque lot, devra être approuvé par le pouvoir adjudicateur au plus tard 10 jours avant la fin de la période de préparation.

Par dérogation à l'article 50.2.1 du C.C.A.G. Travaux, l'ordre de service de démarrage des travaux pourra être notifié dans un délai de 9 mois suivant la notification du marché.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3.3 du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.).

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP)

☐ Entrepreneur unique :				
Compte ouvert à l'organisme bancaire :				
à :				
au nom de :				
CODE RIB/RIP	CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

☐ Groupement solidaire (compte commun)				
Compte ouvert à l'organisme bancaire :				
à :				
au nom de :				
CODE RIB/RIP	CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

☐ Groupement solidaire (compte individuel)				
Cotraitant N° (1)				
Compte ouvert à l'organisme bancaire :				
à :				
au nom de :				
CODE RIB/RIP	CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

(1) cadre à recopier autant de fois que de membre (s) du groupement

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

ARTICLE 5 - AVANCE

☐ Entrepreneur unique :

L'entrepreneur désigné ci-devant :

☐ accepte de percevoir l'avance prévue dans le CCAP.

☐ refuse de percevoir l'avance prévue dans le CCAP.

☐ Groupement solidaire :

Les entrepreneurs désignés ci-devant :

☐ acceptent de percevoir l'avance prévue dans le CCAP.

☐ refusent de percevoir l'avance prévue dans le CCAP

ARTICLE 6 - EMPLOI DE PERSONNES EN DIFFICULTES D'INSERTION

Sans objet.

ARTICLE 7 - RESPONSABLES PHYSIQUES DE LA VERIFICATION ET DE LA SIGNATURE DES ACTES DE SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des actes de sous-traitance, la personne physique responsable de la gestion, la vérification et la signature de ses actes pour le titulaire est :

NOM Prénom :	
Fonction :	
N° téléphone :	
N° mobile :	
Adresse électronique :	

En cas d'absence du responsable, sa suppléance est assurée par :

NOM Prénom :	
Fonction :	
N° téléphone :	
N° mobile :	
Adresse électronique :	

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

A _____, le

Le candidat

Signature électronique de la société

A Bordeaux, le

Le pouvoir adjudicateur

Signature